

RAPPORT DU CONTROLE PERIODIQUE D'INSTALLATION EXISTANTE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Vu l'Arrêté du 26 février 2021 modifiant l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif
- Vu l'Arrêté du 26 février 2021 modifiant l'Arrêté du 7 mars 2012 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution inférieure et égale à 1,5 kg/j de DBO5

VOLET 1 : INFORMATIONS GENERALES :

Numéro dossier SPANC : ANC-024-23-001

Date du contrôle : 24/05/2023

Personne(s) rencontrée(s) : BOURINET

Contrôle réalisé par : Raphaël PERISSAT

Nom et prénom du propriétaire de l'immeuble : SUCCESSION ANDRES JEAN-BERNARD

Adresse du terrain : 3 RUE DU RAMPEAU VADALLE

Commune : AUSSAC-VADALLE

Section et N° de parcelle(s) : D45

Superficie du terrain (m²) : 2034 m²

▪ Caractéristiques de l'immeuble :

Type de résidence : Vacante

Nombre de pièces principales (PP) : 6 PP

Nombre d'usagers en Equivalents-Habitants (EH) : 0 EH

Date de l'acquisition : /

▪ Zone à enjeu : Sans enjeux

▪ Caractéristiques du terrain :

- | | |
|----------------------------------------------------|-----|
| • Immeuble à 5 m de l'assainissement : | Oui |
| • Arbre à 3 m de l'assainissement : | Oui |
| • Limite de propriétés à 3 m de l'assainissement : | Oui |
| • Circulation de véhicules sur l'assainissement : | Non |

Utilisation du terrain recouvrant : Pelouse

Pente du terrain : < à 5 % > 5 %

Contraintes particulières liées à la parcelle d'implantation de la filière : /

Présence d'une nappe d'eau (hors niveau exceptionnel des hautes eaux) : oui non

▪ **Puits :**

Présence d'un puits ou d'un forage à moins de 35m du dispositif : ?/

- Si oui :
- Est-il destiné à la consommation humaine ?
- Est-il déclaré ?

Distance par rapport à l'installation (approximative) : /

▪ **Destination des eaux pluviales :** Infiltration sur la parcelle

VOLET 2 : CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION :

Date de l'installation de la filière d'assainissement non collectif : 2012

▪ **Collecte des eaux usées :**

C'est le propriétaire ou son représentant qui ont réalisé les écoulements :

→ *Ainsi toutes les sorties d'eaux usées non déclarées par le propriétaire (ou son représentant) et/ou non visibles depuis l'extérieur non raccordées à l'assainissement ne pourront être de la responsabilité du SPANC.*

Eaux usées Collectées	Eaux vannes	Eaux vannes	Cuisine	Salle de bain 1	Machi ne à laver
	1	2		<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> NF	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> NF
	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> NF	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> NF			
<i>Si non préciser la destination :</i>					

Regard de collecte :

Provenance	Accessibilité	Etat des ouvrages (signe d'altération)	Bon écoulement
Ensemble eaux usées	Oui	Non	Oui

Remarque(s) / Dysfonctionnement(s) / Anomalie(s) observé(s) sur la collecte : Pas de problème constaté

▪ Prétraitement – Traitement primaire :

Existe-t-il un prétraitement : oui non

Type	Volume (m ³)	Eléments probants	Accessibilité	Etat des ouvrages (signe d'altération)	Bon écoulement
Fosse toutes eaux	4	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Oui	Non	Oui

Remarque(s) / Dysfonctionnement(s) / Anomalie(s) observé(s) sur le prétraitement : Pas de problème constaté

▪ Ventilation :

Présence d'une ventilation primaire	Présence d'une ventilation secondaire	Matériel d'extraction	Diamètre de la canalisation	Hauteur au-dessus du faîte
Oui	Oui	Champignon Statique	100 mm	40 cm

▪ Vidange et entretien :

Date de la dernière vidange : 2023

Volume vidangé : 3 m³

Remise en eau : oui non

Le propriétaire dispose d'un contrat d'entretien : oui non

Nom de l'entreprise agréée ou autre vidangeur : DUTARTRE assainissement

Justificatif : Oui

! Pensez à envoyer vos copies de bons de vidange et preuves d'entretien entre deux visites du SPANC

▪ **Traitement secondaire :**

Existe-t-il un traitement : oui non

Type d'ouvrage	Dimensionnement (m ² ou m)	Eléments probants	Etat des ouvrages (signe d'altération)	Bon fonctionnement
Filtre à sable vertical non drainé	30	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Type de regard de Visite	Accessibilité	Etat des ouvrages (signe d'altération)	Bon écoulement
Répartition	Oui	Non	Moyennement
Bouclage	Oui	Non	/

Remarque(s) / Dysfonctionnement(s) / Anomalie(s) observé(s) sur le traitement : Le regard de répartition n'est plus niveau. Les drains ne sont pas alimentés de manière égale.

▪ **Mode d'évacuation des eaux :**

Dispersion séparée des eaux vannes et eaux ménagères : Non

Type d'exutoire / Infiltration ou rejet dans : Sol

Nature des effluents rejetés : Eaux usées traitées

▪ **Présence d'un Poste de Relevage :**

Existe-t-il un poste de relevage : Non

VOLET 3 : CONCLUSION DU SPANC SUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ENTRETIEN DE L'INSTALLATION :

PROBLÈMES CONSTATÉS SUR L'INSTALLATION	INSTALLATION SITUÉE EN ZONE À ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX		
	<input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI Enjeux sanitaires	<input type="checkbox"/> OUI Enjeux environnementaux
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	<p>Non-respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais 		
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture (des ouvrages constituant l'installation) <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	<p>Installation présentant un danger pour la santé des personnes Installation non-conforme</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Travaux obligatoires sous 4 ans ↳ <u>si vente travaux dans un délai de 1 an</u> 		
<input type="checkbox"/> Installation incomplète <input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée	Installation conforme <ul style="list-style-type: none"> ↳ <u>si vente travaux dans un délai de 1 an</u> 	<u>Installation présentant un danger pour la santé des personnes</u> Installation non-conforme <ul style="list-style-type: none"> ↳ Travaux obligatoires sous 4 ans ↳ <u>si vente travaux dans un délai de 1 an</u> 	<u>Installation présentant un risque environnemental avéré</u> Installation non-conforme <ul style="list-style-type: none"> ↳ Travaux obligatoires sous 4 ans ↳ <u>si vente travaux dans un délai de 1 an</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure constatés(e) de l'un de ses éléments constitutifs <input type="checkbox"/> Installation ne présentant pas de défaut	Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation		

→ Conclusion et recommandations :

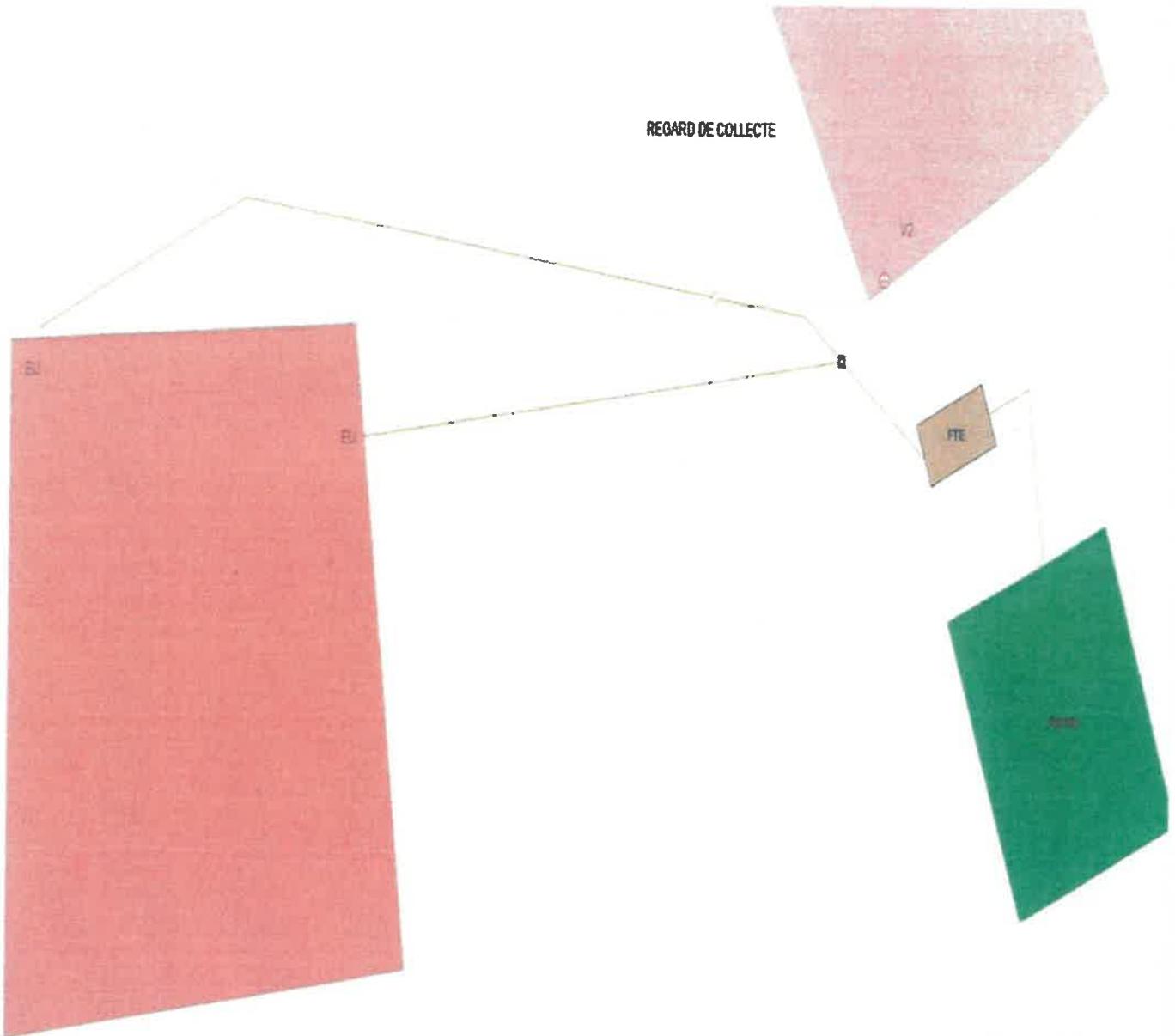
INSTALLATION PRÉSENTANT DES DÉFAUTS D'ENTRETIEN OU UNE USURE CONSTATÉS (E) DE L'UN DE SES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS

Recommandations pour améliorer le fonctionnement :

- 1) Il est nécessaire de vérifier que les eaux usées s'écoulent dans le filtre à sable sur les 5 drains. Actuellement, les écoulements partent plus facilement vers la gauche car le regard de répartition a bougé. Si celui-ci bouge trop dans le temps, il sera nécessaire de le changer afin d'éviter que le filtre à sable sature trop vite.

→ Schéma de principe de l'installation :

A titre indicatif sans échelle



Légende :

- EU : Eaux usées
- FTE : Fosse toutes eaux
- FSVND : Filtre à sable vertical non drainé
- V2 : Ventilation secondaire

IMPORTANT :

- Prochain contrôle prévu dans : 10 ans (la fréquence de contrôle est indiquée dans le règlement du SPANC)
- Un système d'assainissement non collectif étant par nature enterré, il n'est pas possible de se prononcer sur des dysfonctionnements qui ne sont pas apparus, ou qui n'ont pas pu être portés à la connaissance du Service Assainissement de la Communauté de Communes du Cœur de Charente, au moment de la visite.
- Ce rapport de visite ne saurait constituer un certificat de garantie de bon fonctionnement dont pourrait se prévaloir le propriétaire ou tout autre tiers pour l'avenir : les éléments relevés par le service correspondent à la situation au jour de la visite.
- Ce rapport de visite est l'occasion de rappeler au propriétaire qu'il doit, conformément à l'article L.1331-1 du Code la Santé Publique, maintenir son installation en bon état de fonctionnement et qu'il demeure responsable en cas de pollution.
- Ce rapport de visite constitue le document mentionné à l'article L.1331-11-1 du code de la santé publique, à fournir en cas de vente. Sa validité est de 3 ans à compter de la date du contrôle.
- Avant toute réhabilitation de votre système d'assainissement non collectif, il faut retourner un document appelé la DEMANDE D'INSTALLATION D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF pour que le SPANC valide votre projet et vous accompagne jusqu'à la réalisation des travaux.
- Une copie du présent document a été transmise au Maire de la Commune pour notification, après retour signé du propriétaire.

SIGNATURES :

Mansle-les-Fontaines, le jeudi 25 mai 2023	Approuvé et Signé le : <i>30 Mai juin 23</i>
Le Vice-Président en charge de l'Assainissement et de la Voirie, Didier BERTRAND	Le propriétaire <i>E. BOURIWET</i>

E. Bouriwet

